

**CONTRAT D'OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC
POUR L'EXPLOITATION DE SERVICES DE TRANSPORT PUBLIC
DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
AVENANT N°4**

ENTRE :

La Métropole Aix-Marseille-Provence (« l'Autorité Organisatrice » ou « la Métropole »)

Représentée par Madame Martine VASSAL en sa qualité de Présidente, dûment habilitée par délibération du Conseil de la Métropole,

D'UNE PART,

ET :

La Régie Départementale des Transports (« la Régie » ou « RDT »)

Etablissement public à caractère industriel et commercial, dont le siège est situé 6 rue Ernest Prados CS 70374 - 13097 Aix en Provence Cedex 2, représenté par son Directeur Général, Monsieur Paul SILLOU, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration,

D'AUTRE PART.

Vu le Contrat d'Obligations de Service Public signé entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la RDT, dénommé ci-après le « Contrat », et ses avenants,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

Dans le cadre des dispositions relatives à la définition du Réseau de Référence, le premier paragraphe de l'Article 2.1.2 est modifié comme suit :

« A titre d'information, l'Offre Kilométrique au 1er janvier 2019, telle que figurant dans le compte-rendu annuel d'activités de 2018 est composée comme suit :

Kilomètres en charge sur Lignes Régulières	9 866 898
Kilomètres en charge sur Lignes Scolaires	508 642
Total	10 375 539 »

Article 2

Le premier paragraphe de l'Article 2.26.1 Prestations de communication est remplacé comme suit :

« La Régie assure pour le compte de l'Autorité Organisatrice et dans le cadre d'un budget défini par celle-ci, des actions de communication relatives aux lignes régulières et scolaires interurbaines ».

Article 3

Dans le cadre des dispositions relatives à la Rémunération des prestations de communication et de vente de titres de transport, l'Article 4.11.1 fait l'objet de deux modifications :

- l'intitulé de l'alinéa (a) « actions de communication relatives aux lignes régulières » est remplacé par « actions de communication ».
- Il est ajouté au (a), un cinquième alinéa :
 - « Prestations de communication générale pour un montant total maximum de 50 000 € HT annuel »

Article 4

Au sein du Chapitre 9 Gestion de la ligne BHNS d'Aix en Provence, et dans le prolongement des missions qui ont été attribuées par l'Autorité Organisatrice à la Régie dans le cadre de l'Avenant n°2 au présent Contrat, il est acté que l'exploitation du BHNS sera confiée à la Régie. Le Compte d'Exploitation Prévisionnel fera l'objet d'un avenant prochain une fois la DSP d'exploitation d'Aix-en-bus attribuée car certains paramètres d'exploitation et financiers devront être alors affinés.

Un Article 2.40 est créé selon les termes suivants :

« Article 2.40 Exploitation du BHNS

Le temps de parcours théorique de cette ligne est défini à 25 minutes.

L'exploitation de cette ligne représente un nombre de 16 véhicules dont trois véhicules de réserve.

La mise en exploitation du BHNS, qui sera déclenchée par ordre de service, est prévue pour le lundi 02 septembre 2019 et nécessitera en conséquence, préalablement à cette date des marches à blanc.

Article 2.40.1 Modalités techniques d'exploitation

2.40.1.1 L'amplitude de la ligne BHNS sera selon la période définie, la suivante :

- du Lundi au Jeudi : 5h30 (1er départ) - 23h55 (dernière arrivée)
- Vendredi et Samedi : 5h30 (1er départ) - 00h55 (dernière arrivée)
- DJF (hors 1er mai) : 9h00 (1er départ) - 23h55 (dernière arrivée)

2.40.1.2 La fréquence de la ligne BHNS sera, selon la période définie, la suivante :

- En période scolaire en semaine : HP : 5' / HC 7'
- Période de vacances en semaine : 10'
- Samedi toute l'année : 10'
- Dimanche et jours fériés : 15'

2.40.1.3 Les unités d'œuvre en année pleine représentent :

Heures de conduite et temps annexe : 64.400 h

Kilomètres commerciaux : 620.000 kms commerciaux

Kilomètres HLP : 20.000 kms (3,1% de km HLP)

Kilomètres relève : 50.000 kms ».

Article 5

Sont ajoutés dans l'Annexe 7 Définition des prix unitaires, au sein de la rubrique « coût fixe par type de véhicules », les prix suivants :

Trafic (prestation navette des agents métropolitains)	30 000€
Minicar (prestation navette des agents métropolitains)	55 000€

Article 6

Dans le cadre de la Rémunération du transport occasionnel, est créé l'Article 4.10.3 qui prévoit les dispositions suivantes :

« 4.10.3 Les prestations complémentaires type péages, découchés, parking seront facturés au réel ».

Article 7

Les Annexes suivantes sont remplacées :

- Annexe 1 Fiches de lignes
- Annexe 6 (suite CPE RDT COSP janvier 2018)
- Annexe 7 Définition des prix unitaires
- Annexe 9 Echancier de la Rémunération de la Régie (actualisation 2019)

Fait en 3 exemplaires originaux,

A Marseille, le

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence
Le 1er Vice-Président délégué à la Mobilité,
Déplacements et Transports

Roland BLUM

Pour la Régie des Transports
Le Directeur Général

Paul SILLOU

Fiches de lignes

Autorité organisatrice :
**Métropole Aix-Marseille
Provence**

Lignes régulières





Ligne 38

Martigues – Aéroport Marseille Provence – Vitrolles

Longueur de la ligne :

- Martigues > Aéroport Marseille Provence > Vitrolles : 35.10 kms
- Vitrolles > Aéroport Marseille Provence > Martigues : 32.40 kms
- Moyenne trajet : 33.70 kms
- Longueur couloir bus : Ø km
- Kilométrage en charge annuel : 427 847 kms
- Kilométrage total annuel : 507 527 kms

Nombre d'arrêts (maximum) :

- Total nombre d'arrêts (sens 0) : 49
- Total nombre d'arrêts (sens 1) : 51

Type d'autocars :

- Autocars 13m
- Accessible PMR oui non
- Nombre de places : 63
- Parc maxi en ligne : 5
- Nombre de véhicules de réserve : .. 0.6
(réserve mutualisée avec L55)





La ligne en détail :

Arrêts :

- MARTIGUES - Hôtel de Police – Girondins - Église de Jonquières - L. Degut - Font Sarade - Émile Zola - Sainte Anne – Kariessa
- La Mède - La Raffinerie - La Poste - Mairie Annexe – La Sablière - La Glacière
- CHÂTEAUNEUF les Martigues - Le Leou - Le Vallon - Sécu Sociale - Vieux Cimetière - La Chapelle - Bastide Neuve - Pas de Baudre
- GIGNAC - Les Aiguilles - Le Tholonet - Les Baillons - Cotton - Les Piélettes - Pré Fleuri – Poussaraque - Jean de Florette - La Rose - Le Collet de Lèbre
- MARIGNANE - Bastide du Tron - Les Amandiers - La Chaume - Sainte Anne – Mistral - Parc Camoin - Le Gabian - Le Moulin
- ST VICTORET - Gabriel Voisin
- MARIGNANE AÉROPORT - Airbus Helicopters - Hôtels 1 AÉROPORT – Aéroport quai 11
- VITROLLES - Londres Bruxelles - Londres Athènes - Estroublans Centre Vie - Bd de l'Europe - Eur. Estroublans - Victor Gelu – Halte Routière Pierre Plantée

Nombre de course par destination et par type de jour :

Période calendrier	H	E	AN	
	L à V	L à V	S	DJF
Martigues > Vitrolles	22	11	11	11
Vitrolles > Martigues	21	11	11	11

Amplitude du service :

	Service HIVER		Service ÉTÉ		Dimanche et JF
	L à V	Samedi	L à V	Samedi	
De (premier départ)	4h35	6h35	6h35	6h35	6h35
A (dernier départ)	20h10	19h25	19h25	19h25	19h25



Ligne 40

Aix en Provence gare routière – Gare TGV
Aéroport Marseille Provence

Longueur de la ligne :

- Aller Aix > Aillane > Aéroport : 27.6 kms
- Aller Aix > Gare TGV : 21.3 kms
- Retour Aéroport > Aillane > Aix: 28.7 kms
- Retour Gare TGV > Aix: 26.3 kms
- Moyenne trajet : 23.93 kms

- Longueur couloir bus : Ø km

- Kilométrage en charge annuel : . 1 207 040 kms
- Kilométrage total annuel :..... 1 267 962 kms

Nombre d'arrêts (maximum) :

- Total nombre d'arrêts (sens 0) : 4
- Total nombre d'arrêts (sens 1) : 5

(y compris arrêts à la demande)

Fréquence :

- Sens Aix <> Gare TGV : toutes les 15 mn
- Sens Aix <> Aéroport : toutes les 30 mn

Type d'autocars :

- Autocars 13m
- Accessible PMR oui non
- Nombre de places : 55
- Parc maxi en ligne :7 (inclus Cars du Pays d'Aix)
- Nombre de véhicules de réserve : 2
- Sous-traitance Cars du Pays d'Aix : 3 (+1 réserve)





La ligne en détail :

Arrêts :

- AIX-EN-Pce : Gare Routière
- AIX-LES-MILLES : Plan d'Aillane - Pôle d'Activités (sens 1 à la demande)
- AIX-EN-Pce - Gare Aix TGV
- MARIGNANE : Aéroport Marseille Provence quai 7

Nombre de course par destination et par type de jour :

Période calendrier	AN			
	L	M à V	S	DJF
Aix en Pce – Gare TGV	31	31	31	31
Aix en Pce – Aillane – Marignane Aéroport	38	38	38	38
Gare TGV – Aix en Pce	32	31	32	31
Marignane Aéroport – Aillane – Aix en Pce	38	38	38	38

Amplitude du service :

	Service ANNÉE			
	L	M à V	S	Dimanche et JF
De (premier départ)	4h50	4h50	4h50	4h50
A (dernier départ)	1h00	00h25	1h00	00h25



Ligne 49

Aix en Provence – Marseille Bougainville
Joliette

Longueur de la ligne :

- Aller Aix > Arenc Le Silo : 32.4 kms
- Retour Arenc Le Silo > Aix: 32.8 kms
- Moyenne trajet : 32.60 kms

- Longueur couloir bus : Ø kms

- Kilométrage en charge annuel : 384 403 kms
- Kilométrage total annuel : 445 889 kms

Nombre d'arrêts (maximum) :

- Total nombre d'arrêts : 10

Fréquence :

- En heure de pointe : .toutes les 20 m
- En heure creuse : toutes les 1h

Type d'autocars :

- Autocars 13m
- Accessible PMR oui non
- Nombre de places : 59
- Parc maxi en ligne : 6
- Nombre de véhicules de réserve : 1





La ligne en détail :

Arrêts :

- AIX-EN-Pce : Centre Commercial Ouest (Jas de Bouffan) – Bois de l'Aune (sens 0) – Thermidor (sens 1) – Le Deffens – Coq d'Argent – Parc Paysager – Tubingen – De Lesseps - Mouret
- MARSEILLE : Bougainville – Arenc Le Silo

Nombre de course par destination et par type de jour :

Période	H	E
calendrier	L à V	L à V
Aix en Pce – Arenc	24	18
Arenc – Aix en Pce	24	19

Amplitude du service :

	Service HIVER		Service ÉTÉ		Dimanche et JF
	L à V	Samedi	L à V	Samedi	
De (premier départ)	6h30		6h30		
A (dernier départ)	19h20		19h20		



Ligne 50

Aix en Provence – Marseille
par autoroute

Longueur de la ligne :

- Aller Aix > Marseille : 31.7 kms
- Aller Aix > Marseille via PDC : 31.8 kms
- Aller Aix > Marseille via La Parade : 32.6 kms
- Aller Aix > Marseille via Mouret : 29.7 kms
- Retour Marseille > Aix : 32.0 kms
- Retour Marseille > Aix via PDC : 33.3 kms
- Retour Marseille > Aix via La Parade : ... 31.4 kms
- Retour Marseille > Aix via Mouret : 30.7 kms

- Moyenne trajet : 31.63 kms
- Longueur couloir bus : 7 kms

- Kilométrage en charge annuel : . 2 693279 kms
- Kilométrage total annuel : 2 988 909 kms

Nombre d'arrêts (maximum) :

- Total nombre d'arrêts : 9

Fréquence:

En heure de pointe (en lav) : toutes les 5 mn*

En heure creuse (en lav) : toutes les 10mn*

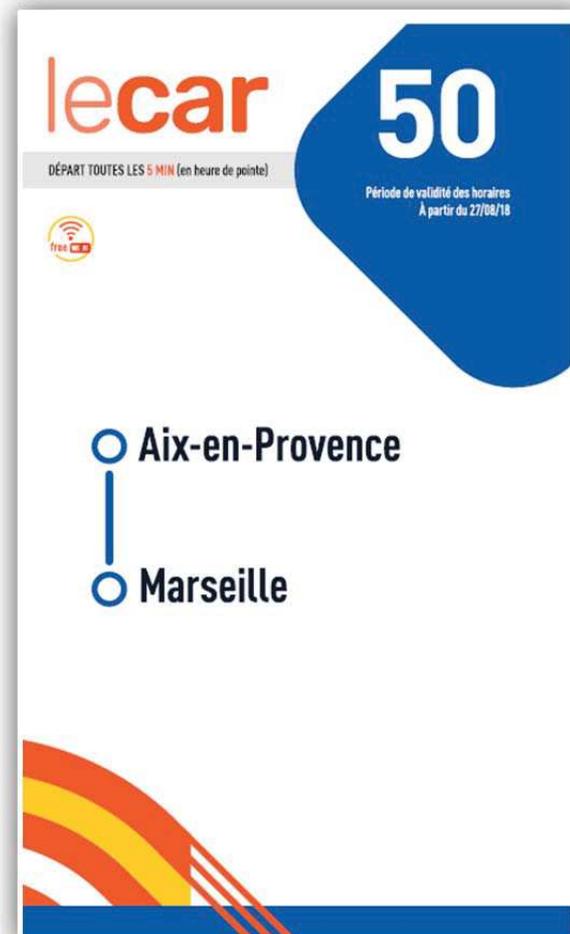
Le samedi : toutes les 10mn*

Le dimanche : toutes les 15/20mn*

(*hors horaires matinaux et tardifs)

Type d'autocars :

- Autocars 15m
- Accessible PMR oui non
- Nombre de places : 63
- Parc maxi en ligne : 27 (inclus Sabardu)
- Nombre de véhicules de réserve : .. 4 (inclus Sabardu)
- Sous-traitance Sabardu : 6 (+1 réserve)



50



La ligne en détail :

Arrêts :

- AIX-EN-Pce : Gare Routière – Sous-Préfecture – La Beauvalle – Pont de l'Arc – Armelière – La Parade – Champ de Foire
- PLAN DE CAMPAGNE : Plan de Campagne
- MARSEILLE : Gare St Charles

Nombre de course par destination et par type de jour :

Période calendrier	SCOL			Non SCOL			E			DJF
	L à J	V	S	L à J	V	S	L à J	V	S	
Aix en Pce – Marseille	107	107	88	103	103	88	83	83	88	47
Aix en Pce – PDC –Marseille	6	6	6	6	6	6	5	5	6	7
Aix en Pce – La Parade –Marseille	5	5		5	5		5	5		
Aix en Pce – Mouret –Marseille	26	26		26	26		0	0		
Marseille – Aix en Pce	111	112	94	107	108	94	88	89	94	53
Marseille – PDC – Aix en Pce	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Marseille – La Parade – Aix en Pce	5	5		5	5		5	5		
Marseille – Mouret – Aix en Pce	24	24		24	24		2	2		

Amplitude du service :

	Service HIVER			Service ÉTÉ			DJF
	L à J	V	Samedi	L à J	V	Samedi	
De (premier départ)	5h45	5h45	5h45	5h45	5h45	5h45	5h45
A (dernier départ)	24h00	24h50	24h50	24h00	24h50	24h50	24h00

51

Ligne 51

Aix en Provence – Marseille par RN8

Longueur de la ligne :

- Aller Aix > Marseille : 31.66 kms
- Aller Aix > Marseille semi-direct :..... 29.41 kms
- Renfort PDC > Marseille direct : 14.46 kms
- Retour Marseille > Aix : 31.44 kms
- Retour Marseille > semi-direct : 30.46 kms
- Renfort Marseille > PDC direct : 14.66 kms
- Moyenne trajet : 31.09 kms
- Longueur couloir bus : 7 kms (semi-direct)

Nombre d'arrêts (maximum) :

- Total nombre d'arrêts (sens 0) : 42
- Total nombre d'arrêts (sens 1) : 40



53

Ligne 53

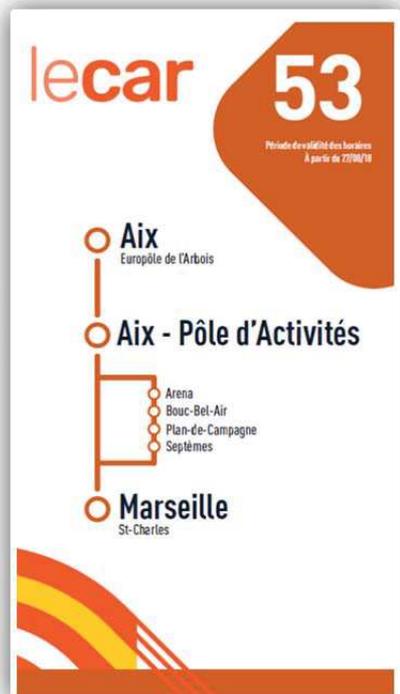
Europôle de l'Arbois – Marseille

Longueur de la ligne :

- Aller Aix > Marseille semi-direct : 33.03 kms
- Aller Aix > Marseille semi-direct (sans ZI) : 31.96 kms
- Aller Aix > Marseille (samedi) : 34.01 kms
- Retour Marseille > Aix semi-direct : 33.24 kms
- Retour Marseille > Aix semi-direct (sans ZI) : 31.86 kms
- Retour soir Marseille > Aix semi-direct (sans ZI) : 30.59 kms
- Retour Marseille > Aix (samedi) : 33.37 kms
- Moyenne trajet : 32.60 kms
- Longueur couloir bus : 7 kms (semi-direct)

Nombre d'arrêts (maximum) :

- Total nombre d'arrêts (sens 0) : 50
- Total nombre d'arrêts (sens 1) : 50



TYPE D'AUTOCARS POUR LES LIGNES 51/53 :

- Autocars 13m
- Accessible PMR oui non
- Parc maxi en ligne : 20
- Kms en charge annuel : 1 377 576 kms
- Nombre de places : 59
- Nbre de véhicules de réserve :2
- Kms total annuel : 1 578 542 kms



La ligne en détail :

Arrêts :

- AIX EN Pce : Gare Routière – Sous-Préfecture – La Beauvalle - Pont de L'Arc
- LUYNES : Mère de Dieu Brûlée - Les Frères Gris - Bon Rencontre - La Blaque – Chapuis - Luynes Sud - Lycée International – Rampelin - Trois Pigeons
- BOUC BEL AIR : La Mounine - C. Com La Mounine - La Mule - La Croix d'Or - Pont de Bouc - Plan Marseillais – Violesi - Petites Bastides - Les Chabauds - La Malle
- CABRIES : Plan de Campagne
- LES PENNES MIRABEAU : Parc Aquatique
- SEPTÈMES : La Tubié - Tubié Barbusse - Mandela École - Mandela Crèche - Peyrets Fabrégoules – Collège - La Gare - Septèmes Nord – Centre - Septèmes Sud - La Rougère - Notre Dame - Notre Dame Limite
- MARSEILLE : Edouard Toulouse - Bourrely Dramard - Fabrettes Autoroute - Marseille St Charles

Nombre de course par destination et par type de jour :

Période calendrier	AN			SCOL	VAC	Renfort
	L à V	S	DJF	L à V	L à V	
Aix > Marseille	1	28	13	40	33	
Aix > Marseille semi-direct				3	3	3
Marseille > Aix	1	30	13	38	32	
Marseille > Aix semi-direct				4	2	1

Amplitude du service :

	Service SCOLAIRE		Service VACANCES		Dimanche et JF
	L à V	Samedi	L à V	Samedi	
De (premier départ)	5h25	5h45	5h25	5h45	6h15
A (dernier départ)	23h15	23h15	23h15	23h15	23h15

53



La ligne en détail :

Arrêts :

- AIX EN Pce : Europôle de l'Arbois - Archimède - L. Philibert - R. Descartes - A. Fresnel - F. Arago - L. de Broglie - Foucault - Parc du Golf - Pichaury - Les Grottes - La Robole - P. Berthier - H. Bessemer - A. Ampère - Le Frère - Aix Pôle d'Activités - Le Frère - A. Ampère - H. Bessemer - G. Eiffel - Maison d'arrêt D59 - P+R Aréna quai n°2
- BOUC BEL AIR : La Mounine - Centre Commercial - La Mule - La Croix d'Or - Pont de Bouc - Le Plan Marseillais - Violesi - Les Petites Bastides - Les Chabauds - La Malle
- CABRIES : Plan de Campagne
- LES PENNES MIRABEAU : Parc Aquatique
- SEPTÈMES : La Tubié - Tubié Barbusse - Mandela École - Mandela Crèche - Peyrets Fabrégoules - Collège - Septèmes Gare - Septèmes Nord - Septèmes Centre - Septèmes Sud - La Rougière - Notre Dame - Notre Dame Limite - Les Fabrettes Autoroute
- MARSEILLE : Marseille St Charles

Nombre de course par destination et par type de jour :

Période calendrier	SCOL	VAC	AN2
	L à V	L à V	S
Aix > Marseille semi-direct	23	20	
Aix > Marseille semi-direct (sans le tour de la ZI)	11	11	
Aix > Marseille (samedi)			4
Marseille > Aix semi-direct	21	20	
Marseille > Aix semi-direct (sans le tour de la ZI)	13	10	
Marseille > Aix semi-direct (sans le tour de la ZI) le soir	3	3	
Marseille > Aix (samedi)			5

Amplitude du service :

	Service SCOLAIRE		Service VACANCES		Dimanche et JF
	L à V	Samedi	L à V	Samedi	
De (premier départ)	6h00	7h50	6h00	7h50	
A (dernier départ)	20h45	18h30	20h45	18h30	



Ligne 54

Plan d'Orgon – Cavaillon – Arles

Longueur de la ligne :

- Aller Plan d'Orgon > Cavaillon > Arles: 62.60 kms
- Aller Cavaillon > Arles: 57.30 kms
- Retour Arles > Cavaillon: 55.10 kms
- Retour Arles > Plan d'Orgon: 62.60 kms
- Moyenne trajet : 60.58 kms

- Longueur couloir bus : Ø km

- Kilométrage en charge annuel : 110 227 kms
- Kilométrage total annuel : 138 103 kms

NOMBRE D'ARRÊTS (maximum) :

- Total nombre d'arrêts (sens 0) : 32
- Total nombre d'arrêts (sens 1) : 32

Type d'autocars :

- Autocars 13m
- Accessible PMR oui non
- Nombre de places : 59
- Parc maxi en ligne : 1
- Nombre de véhicules de réserve : .. 0.3
(réserve mutualisée avec L58)





La ligne en détail :

Arrêts :

- PLAN D'ORGON : Pl. Lucien Martin – Les Écoles - Pérussier
- CAVAILLON : Avenue du Pont - Gare Routière - Avenue du Pont
- PLAN D'ORGON : Pérussier - Les Écoles - Pl. Lucien Martin
- MOLLÉGÈS : Centre - Rond-Point de la Gare
- ST RÉMY : Mas de Sarret - Collège Glanum – République - Le Stade - Gendarmerie - Croisement des Baux
- MAS BLANC ALPILLES : Centre
- ST ÉTIENNE : Rd Pt La Provence - Les Écoles - Les Sansonnets - Le Stade
- TARASCON : Lycée Daudet - La Gare SNCF
- ARLES : Lycée Montmajour - Le Trébon - MontPlaisir - Gorodiche - Gare SNCF – Emile Combe - Croisière - Georges Clemenceau

Nombre de course par destination et par type de jour :

Période calendrier	AN	
	L à V	S
Plan d'Orgon > Arles	2	2
Cavaillon > Arles	1	1
Arles > Plan d'Orgon	2	2
Arles > Cavaillon	1	1

Amplitude du service :

	Service HIVER		Service ÉTÉ		Dimanche et JF
	L à V	Samedi	L à V	Samedi	
De (premier départ)	6h05	6h05	6h05	6h05	
A (dernier départ)	17h10	17h10	17h10	17h10	

55

Ligne 55

Gignac - Martigues

Longueur de la ligne :

- Aller Gignac > Martigues : 36.10 kms
- Aller Gignac > Martigues (via Lycée Lurçat) : 39.30 kms
- Retour Martigues > Gignac : 42.70 kms
- Retour Martigues > Gignac (via Lycées): 43.70 kms
- Moyenne trajet : 39.84 kms

- Longueur couloir bus : Ø km

- Kilométrage en charge annuel : 225 559 kms
- Kilométrage total annuel : 248 181 kms

Nombre d'arrêts (maximum) :

- Total nombre d'arrêts (sens 0) : 37
- Total nombre d'arrêts (sens 1) : 47

Type d'autocars :

- Autocars 13m
- Accessible PMR oui non
- Nombre de places : 59
- Parc maxi en ligne : 2
- Nombre de véhicules de réserve : 0.4
(réserve mutualisée avec L38)



55



La ligne en détail :

Arrêts :

- GIGNAC : Jean de Florette – Poussaraque - Pré Fleuri – Les Acacias
- LE ROVE : Le Douard RD 568
- ENSUÈS : Mairie - Côte Bleue – Val de Ricard
- CARRY LE ROUET : Le Rouet – Général Leclerc - Gare SNCF - Jean Jaurès - La Fontaine - La Tuilière - Le Camping
- SAUSSET : Les Coquillages - Marcel Bodelle - Le Brulot - Parking de la Gare - Grand Vallat Sud – Peuplier - Rolland Garros - Grand Vallat Nord
- MARTIGUES - St Julien Cimetière - Clos St Michel – St Julien Coopérative - Saint Julien Cormes - La Croix d'Estrine - Les Ventrons – Route de St Pierre - Émile Zola - Général Leclerc - Place des Aires - Lycée Paul Langevin - Centre Commercial - Lycée Brise Lames - Lycée Jean Lurçat

Nombre de course par destination et par type de jour :

Période calendrier	AN			SCOL	VAC
	L à V	S	DJF	L à V	L à V
Gignac > Martigues	7	4	3	2	2
Martigues > Gignac	8	5	4	2	2

Amplitude du service :

	Service HIVER		Service ÉTÉ		Dimanche et JF
	L à V	Samedi	L à V	Samedi	
De (premier départ)	5h45	5h55	5h45	5h55	8h40
A (dernier départ)	19h15	17h55	19h15	17h55	17h55



Ligne 56

Avignon - Tarascon

Longueur de la ligne :

- Aller Avignon > Tarascon : 27.50 kms
- Aller Chateaurenard > Barbentane : 11.50 kms
- Retour Tarascon > Avignon : 29.70 kms
- Moyenne trajet : 28.37 kms

- Longueur couloir bus : Ø km

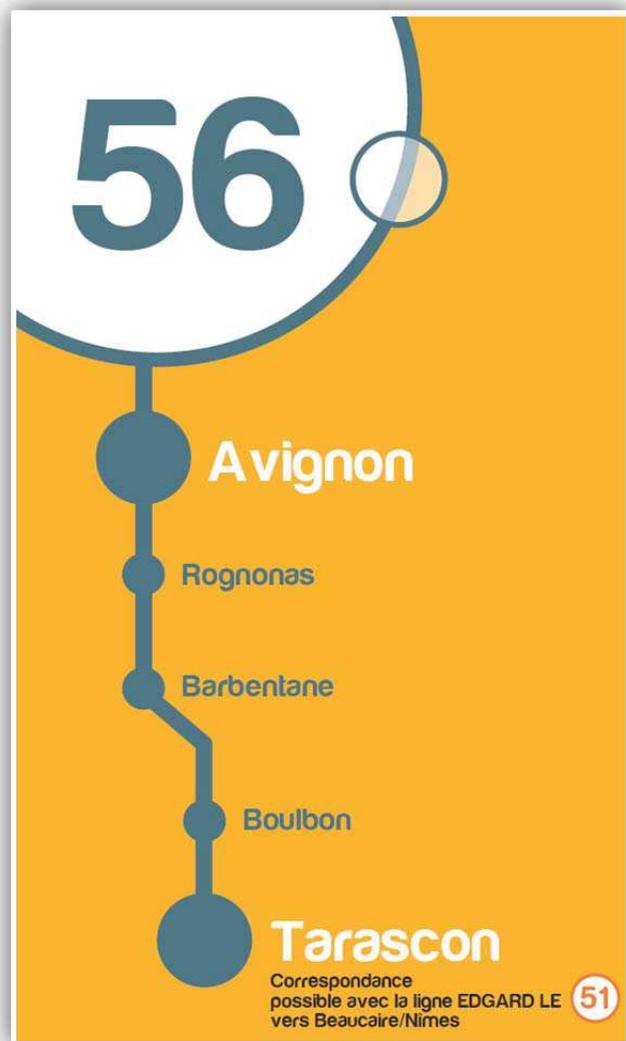
- Kilométrage en charge annuel : 61 408 kms
- Kilométrage total annuel : 83 173 kms

Nombre d'arrêts (maximum) :

- Total nombre d'arrêts (sens 0) : 20
- Total nombre d'arrêts (sens 1) : 18

Type d'autocars :

- Minicar
- Accessible PMR oui non
- Nombre de places : 27
- Parc maxi en ligne : 1
- Nombre de véhicules de réserve : ... 0.1





La ligne en détail :

Arrêts :

- AVIGNON - Gare Routière PEM – Lopofa – Follereau – Stade Gillardeaux
- CHATEAURENARD - Halte Routière - Passage à niveau
- ROGNONAS - Les Moulins - Hôtel de Ville - Mas Grégoire
- BARBENTANE - L'Escapade - Petit Castel – Coopérative - La Place - La Fontaine
- BOULBON - Pont d'Aramon - La Clastre – Les Platanes
- TARASCON - Porte Condamine – Le Viaduc - Gare SNCF

Nombre de course par destination et par type de jour :

Période calendrier	AN			SCOL
	L à V	S	DJF	Cre
Avignon > Tarascon	3	3		1
Tarascon > Avignon	4	4		

Amplitude du service :

	Service HIVER		Service ÉTÉ		Dimanche et JF
	L à V	Samedi	L à V	Samedi	
De (premier départ)	7h05	7h05	7h05	7h05	
A (dernier départ)	18h55	18h55	18h55	18h55	



Ligne 58

Orgon - Avignon

Longueur de la ligne :

- Moyenne trajet Aller Orgon > Avignon : 30.69 kms
- Moyenne trajet Retour Avignon > Orgon: 36.01 kms

- Longueur couloir bus : Ø km

- Kilométrage en charge annuel : 136 958 kms
- Kilométrage total annuel : 241 173 kms

Nombre d'arrêts (maximum) :

- Total nombre d'arrêts (sens 0) : .. 48
- Total nombre d'arrêts (sens 1) : .. 52

Type d'autocars :

- Autocars 13m
- Accessible PMR oui non
- Nombre de places : 59
- Parc maxi en ligne : 7
- Nombre de véhicules de réserve : ... 0.7





La ligne en détail :

Arrêts :

- ORGON – Freiresque – Centre – St Véran
- PLAN D'ORGON – Les Écoles - Pl. Lucien Martin – Les Écoles - Le Plan
- EYGALIERES - Général de Gaulle + Grand Terre
- MOLLEGES - Rond-Point de la Gare - Centre - Écoles
- ST ANDIOL – Collège - Les Aires – Cimetière – Centre - Les Arènes
- VERQUIERES - La Monède - La Magnaneraie
- NOVES - Paluds. Pl. du Bicentenaire - Chemin de Trébon - La Tapy - Mas d'Arbre - Le Grès - Place Jean Jaurès
- CABANNES - Mas des Gallons - La Plaine - La Borne - Route de Cavaillon - Jean Moulin - Place du 8 mai 1945
- NOVES – Le Génos – La Fabrique
- CHATEAURENARD – Les Iscles - M.I.N.
- AVIGNON – Stade Gillardeaux – Marias Casares – Lycée René Char

Nombre de course par destination et par type de jour

Période calendrier	AN			SCOL			VAC		
	LMJV	Cre	S	LMJV	Cre	S	LMJV	Cre	S
Orgon > Avignon	2	2	2	6	6	2	2	2	2
Avignon > Orgon	1	2	3	8	6	1	2	1	

Amplitude du service :

	Service SCOL		Service Non SCOL		Dimanche et JF
	L à V	Samedi	L à V	Samedi	
De (premier départ)	6h20	6h30	6h45	6h45	
A (dernier départ)	18h10	18h10	18h10	18h10	

68

Ligne 68

Cassis – Aubagne par Carnoux

Longueur de la ligne :

- Aller Cassis > Aubagne (via ZI les Paluds) :.....19.60 kms
- Aller Carpiagne > Aubagne :12.80 kms
- Retour Aubagne > Cassis : 17.20 kms
- Retour Aubagne > Cassis (via ZI Les Paluds): 19.80 kms
- Retour Aubagne > Cassis (via Carpiagne) : .26.20 kms
- Moyenne trajet : 19.40 kms
- Longueur couloir bus : ∅ km

Nombre d'arrêts (maximum) :

- Total nombre d'arrêts (sens 0) : 26
- Total nombre d'arrêts (sens 1) : 25



69

Ligne 69

La Ciotat/ZA Athélia – Marseille (+ scolaire 5069 Aubagne – Lycées)

Longueur de la ligne :

- Moyenne trajet Aller La Ciotat > Aubagne : ...22.41 kms
- Moyenne trajet Aller La Ciotat > Marseille : 36.99 kms
- Aller Lycées > Aubagne : 18.60 kms
- Moyenne trajet Retour Aubagne > Marseille : 21.59 kms
- Moyenne trajet Retour La Ciotat > Marseille : 37.02 kms
- Retour Aubagne > Lycées : 20.00 kms
- Longueur couloir bus : ∅ km

Nombre d'arrêts (maximum) :

- Total nombre d'arrêts (sens 0) : 35
- Total nombre d'arrêts (sens 1) : 32

Nombre d'arrêts C5069 (maximum) :

- Total nombre d'arrêts (sens 0) : 10
- Total nombre d'arrêts (sens 1) : 10



72

Ligne 72

La Ciotat/ZA Athélia – Aix en Provence par Aubagne

Longueur de la ligne :

- Moyenne trajet Aller Aubagne > Aix en Provence : 40.82 kms
- Moyenne trajet Aller La Ciotat > Aix en Provence : 58.35 kms
- Moyenne trajet Retour Aix en Provence > Aubagne: .. 41.46 kms
- Moyenne trajet Retour Aix en Provence > La Ciotat : 58.43 kms

- Longueur couloir bus : Ø km

Nombre d'arrêts (maximum) :

- Total nombre d'arrêts (sens 0) : 31
- Total nombre d'arrêts (sens 1) : 29



Type d'autocars pour les lignes 68/69/72 :

- Autocars 13m
- Accessible PMR oui non
- Nombre de places : 59
- Parc maxi en ligne : 23 (inclus Société Varoise de Transport)
- Nombre de véhicules de réserve : 2 (y compris sous-traitance SVT)
- Sous-traitance SVT: 19 (+1 réserve)

- Kilométrage en charge annuel : 1 618 016 kms
- Kilométrage total annuel : 2 023 315 kms



La ligne en détail :

Arrêts :

- CASSIS : Gendarmerie - Augustin Isnard – Belsunce - Cabrol Marne – Les Hauts Cepages - Clos des Oliviers - Ferme Blanche - Font Blanche
- CARNOUX : Camps de Carpiagne - Le Mussuguet – Carpiagne RD - Le Stade – Panorama - ND d'Afrique – Montfleuri - Lou Caire - Les Barles – Pont de Barles
- AUBAGNE ZI PALUDS : Douard – Agora - Fauge – Mistral - La Martelle - Pont de Lamagnon – Marcel Pagnol - Salengro - Pôle d'Échanges

Nombre de course par destination et par type de jour :

Période calendrier	AN			
	L à V	V	S	DJF
Cassis > Aubagne	14		9	7
Cassis > Aubagne (desserte Camps Carpiagne)		1		
Aubagne > Cassis	10		8	7
Aubagne > Cassis (sans la desserte Paluds)	3		1	0
Aubagne > Cassis (desserte Camps Carpiagne)			0	1

Amplitude du service :

	Service HIVER		Service ÉTÉ		Dimanche et JF
	L à V	Samedi	L à V	Samedi	
De (premier départ)	6h10	7h00	6h10	7h00	09h10
A (dernier départ)	19h30	19h30	19h30	19h30	19h20



La ligne en détail :

Arrêts :

- LA CIOTAT : Gare Routière - L'Éden – Lido - Les Flots Bleus - Route de Marseille – Subilia – RPt de Bodin - RPt des Voiles - Faubourg d'Entreprises - Plaine Brunette
- ROQUEFORT LA BÉDOULE : Hôtel de Ville – Crèche - Les Caniers
- CARNOUX : Pont des Barles
- AUBAGNE : La Martelle – Mistral – Fauge – Agora – Douard - Robespierre – Ave Jean Mermoz – Rés. Mermoz – 19 Mars 1962 – Hôpital – Douard – Agora - Fauge – Mistral - Pont de Lamagnon - Pôle d'Échanges - Les Lignièrès
- MARSEILLE : Parc du 26ème Centenaire – Marseille Halte Routière Sud

Nombre de course par destination et par type de jour :

Période calendrier	AN		
	L à V	S	DJF
La Ciotat > Aubagne	14		
La Ciotat > Marseille	20	13	13
Aubagne > Cassis	10	1	
Marseille > Cassis	20	13	14

Amplitude du service :

	Service HIVER		Service ÉTÉ		Dimanche et JF
	L à V	Samedi	L à V	Samedi	
De (premier départ)	6h10	6h40	6h10	6h40	6h45
A (dernier départ)	20h10	20h15	20h10	20h15	20h15

Arrêts scolaires :

- LA CIOTAT : Lycée Méditerranée – Lycée Lumière – Centre Commercial – Rond-Point de Bodin
- AUBAGNE : Robespierre – Ave Jean Mermoz - Résidence Mermoz – 19 Mars 1962 – Hôpital – Pôle d'Échanges

Nombre de course par destination et par type de jour :

Période calendrier	SCOL	
	LMJV	Cre
Aubagne > La Ciotat La Ciotat > Aubagne	4	4
La Ciotat > Aubagne	3	2

72



La ligne en détail :

Arrêts :

- LA CIOTAT : Gare Routière - L'Éden – Lido - Les Flots Bleus - Route de Marseille – Subilia - Rond-Point de Bodin - Rond-Point des Voiles
- ROQUEFORT LA BÉDOULE : Hôtel de Ville – Crèche - Les Caniers
- CARNOUX : Pont des Barles
- AUBAGNE : Robespierre – Ave Jean Mermoz - Résidence Mermoz – 19 Mars 1962 – Hôpital – Pôle d'Échanges – Salengro - Pont de Lamagnon – Douard – Agora – Fauge – Mistral - La Martelle - Pin Vert
- LA DESTROUSSE : Souque Nègre
- AIX EN PROVENCE : Beausoleil - Bel Ormeau - Coton Rouge – Berger – P+R Kryton

Nombre de course par destination et par type de jour :

Période calendrier	AN		H		DJF	LAV SCOL
	L à V	S	L à V	S		
Aubagne > Aix en Provence	16		5	1		3
La Ciotat > Aix en Provence	9	7			5	
Aix en Provence > La Ciotat	8	7			3	
Aix en Provence > Aubagne	18	2	4		2	4

Amplitude du service :

	Service HIVER		Service ÉTÉ		Dimanche et JF
	L à V	Samedi	L à V	Samedi	
De (premier départ)	6h15	6h30	6h15	6h30	7h10
A (dernier départ)	20h05	19h30	20h05	19h30	19h30



Ligne 100

Aubagne – Marseille
par Autoroute

Longueur de la ligne :

- Aller Aubagne > Marseille : 15.94 kms
- Retour Marseille > Aubagne: 15.94 kms
- Moyenne trajet : 15.94 kms

- Longueur couloir bus : Ø km

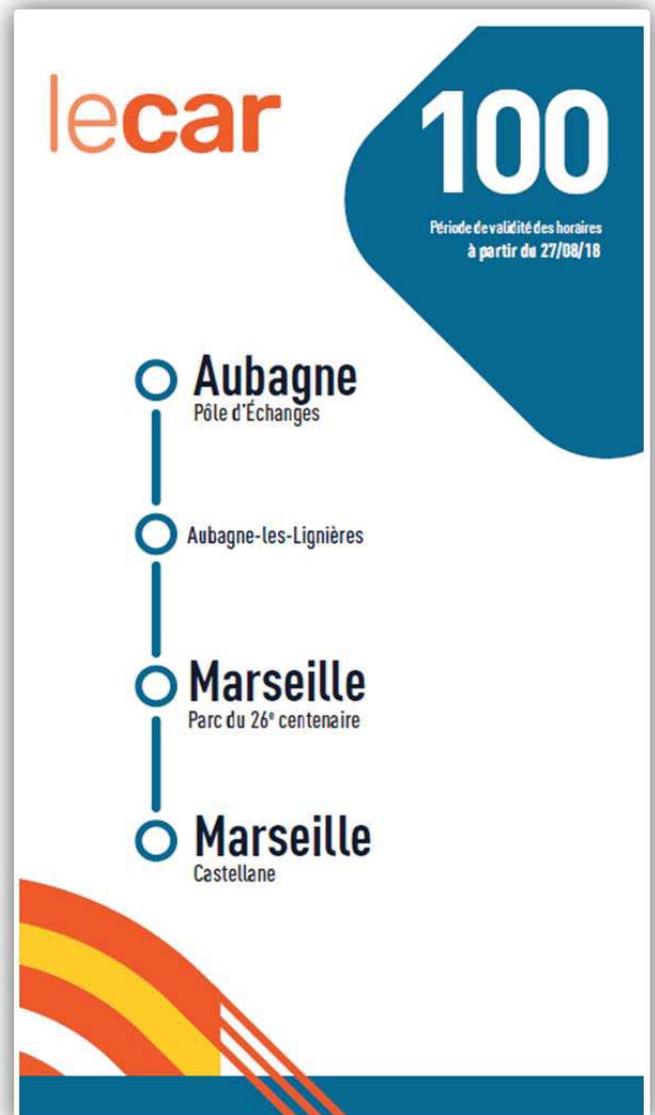
- Kilométrage en charge annuel :
594 068 kms
- Kilométrage total annuel :
662 531 kms

Nombre d'arrêts (maximum) :

- Total nombre d'arrêts 4

Type d'autocars :

- Autocars 13m
- Accessible PMR oui non
- Nombre de places : 59
- Parc maxi en ligne : 10 (inclus Société Varoise de Transports)
- Nombre de véhicules de réserve : ...
2 (inclus sous-traitance SVT)
- Sous-traitance SVT : 4
(+1 réserve)





La ligne en détail :

Arrêts :

- AUBAGNE : Pôle d'échange – Les Lignières
- MARSEILLE : Parc du 26^e centenaire - Castellane

Nombre de course par destination et par type de jour :

Période calendrier	H		E		Non SCOL	
	L à V	S	L à V	S	L à V	DJF
Aubagne > Marseille	66	40	45	40	65	15
Marseille > Aubagne	63	41	45	41	63	15

Amplitude du service :

	Service HIVER		Service ÉTÉ		Dimanche et JF
	L à V	Samedi	L à V	Samedi	
De (premier départ)	6h00	6h00	6h00	6h00	6h00
A (dernier départ)	20h30	20h30	20h30	20h30	20h30



Ligne 102

Aubagne ZI Les Paluds – Marseille
Castellane

Longueur de la ligne :

- Aller Aubagne ZI Les Paluds > Marseille : 20.25 kms
- Retour Marseille > Aubagne ZI Les Paluds : 20.25kms
- Moyenne trajet : 20.25 kms

- Longueur couloir bus : Ø km

- Kilométrage en charge annuel : 246 726 kms
- Kilométrage total annuel : 273 296 kms

Nombre d'arrêts (maximum) :

- Total nombre d'arrêts 7

Type d'autocars :

- Autocars 13m
- Accessible PMR oui non
- Nombre de place..... 59
- Parc maxi en ligne : 3
- Nombre de véhicules de réserve : ... 1





La ligne en détail :

Arrêts :

- AUBAGNE ZI Les Paluds : La Martelle – Mistral – Fauge – Agora – Douard
- MARSEILLE : Parc du 26^e centenaire - Castellane

Nombre de course par destination et par type de jour :

Période calendrier	AN	H	
	L à V	L à V	DJF
Aubagne ZI Les Paluds > Marseille	23	2	
Marseille > Aubagne ZI Les Paluds	21	3	

Amplitude du service :

	Service HIVER	Service ÉTÉ	Dimanche et JF
	L à V	L à V	
De (premier départ)	6h05	6h05	
A (dernier départ)	21h15	21h15	



Ligne 240

Aubagne – Marseille
Les Caillols La Fourragère

Longueur de la ligne :

- Aller Aubagne Pôle d'Échanges > Marseille La Fourragère : 16.23 kms
- Retour Marseille La Fourragère > Aubagne Pôle d'Échanges : 16.11kms

- Moyenne trajet : 16.16 kms
- Longueur couloir bus : Ø km

- Kilométrage en charge annuel : 508 267 kms
- Kilométrage total annuel : 582 149 kms

Nombre d'arrêts (maximum) :

- Total nombre d'arrêts aller 37
- Total nombre d'arrêts retour 39

Type d'autocars :

- Autocars 13m
- Accessible PMR oui non
- Nombre de places : 49
- Parc maxi en ligne : 9
- Nombre de véhicules de réserve : 2





La ligne en détail :

Arrêts :

- AUBAGNE : Pôle d'Échanges - Cours Barthémémy - Martin Luther King - Californie Savoie - La Tourtelle – Piscine Alain Bernard - Barthélémy/ La Pérussonne - Les Creissauds - Bd Madame
- LA PENNE SUR HUVEAUNE : St Mitre Vieux - La Bourgade - La Poste - La Penne - Le Mouton
- MARSEILLE : La Solitude - La Milière – Montgrand - HLM La Barasse - La Barasse - Léon Bancal - St Menet - La Sablière La Montre - Village Estellan - La Valentine Centre Commercial - Village Estellan - Petit St Marcel – Cartonnerie - La Rouguière - HLM La Rouguière - Clairval les Comtes - Booth Lecache – TRAM Les Caillols – Faienciers - La Fourragère Désert - Le Vendôme - Les Borromées - Métro La Fourragère

Nombre de course par destination et par type de jour :

Période calendrier	AN		H		E		DJF
	L à V	S	L à V	S	L à V	S	
Aubagne > Marseille La Fourragère	31	42	17		11		20
Marseille La Fourragère > Aubagne	30	44	21		15		21

Amplitude du service :

	Service HIVER		Service ÉTÉ		Dimanche et JF
	L à V	Samedi	L à V	Samedi	
De (premier départ)	5h30	5h30	5h30	5h30	6h40
A (dernier départ)	20h45	20h45	20h45	20h45	20h05

CHARGES VARIABLES			
COUT TOTAL MATERIEL			257 375
<i>Nbr de véhicules nécessaires</i>			
<i>Coût du matériel</i>	232 120	1 787 325	
<i>Amortissement total</i>		214 479	
<i>Frais Financiers</i>		42 896	
<i>Coût moyen d'un véhicule par an</i>		33 425	
COUT DE CONDUITE			282 870
<i>Nbr heures de conduite par an</i>			
		9 793	
<i>Coût de l'heure de conduite</i>		28.885	
<i>Nbr de conducteurs ETP</i>		6.1	
<i>Coût annuel conducteur</i>		282 870	
COUT VARIABLE			162 128
<i>Kilométrage annuel en charge</i>			
		136 958	
<i>Kilométrage annuel Haut le Pied</i>	76%	104 215	
<i>Total km</i>		241 173	
<i>ut kilométrique assurance comprise</i>		0.672	
SOUS TOTAL COUT VARIABLE			702 373
FRAIS DE GESTION			-237 964
MARGE ET ALEAS			23 220
COUT TOTAL			487 630
PRIX KM 2018			3.560
<i>Ce tarif intègre la révision de prix 2018</i>			

Travaux TRAM Avignon : modification kilométrage à compter du 6/11/2017

CHARGES VARIABLES

COUT TOTAL MATERIEL		805 391
<i>Nbr de véhicules nécessaires</i>	22.0	(20 + 2 réserve)
<i>Coût du matériel</i>	254 227	5 592 992
<i>Amortissement total</i>		671 159
<i>Frais Financiers</i>		134 232
<i>Coût moyen d'un véhicule par an</i>		36 609
COUT DE CONDUITE		1 945 051
<i>Nbr heures de conduite par an</i>	67 338	
<i>Coût de l'heure de conduite</i>		28.885
<i>Nbr de conducteurs ETP</i>		42.1
<i>Coût annuel conducteur</i>		1 945 051
COUT VARIABLE		1 061 174
<i>Kilométrage annuel en charge</i>	1 377 576	
<i>Kilométrage annuel Haut le Pied</i>	15%	200 966
<i>Total km</i>		1 578 542
<i>Coût kilométrique assurance comprise</i>		0.672
SOUS TOTAL COUT VARIABLE		3 811 616
FRAIS DE GESTION		1 010 459
MARGE ET ALEAS		241 104
COUT TOTAL		5 063 179

PRIX KM 2018**3.675***Ce tarif intègre la révision de prix 2018*

à compter du 27/8/18 +1 A/R nuit pour desservir PDC

CHARGES VARIABLES			
COUT TOTAL MATERIEL			19 328
<i>Nbr de véhicules nécessaires</i>		1.1	
<i>Coût du matériel</i>	122 020	134 222	
<i>Amortissement total</i>		16 107	
<i>Frais Financiers</i>		3 221	
<i>Coût moyen d'un véhicule par an</i>		17 571	
COUT DE CONDUITE			107 885
<i>Nbr heures de conduite par an</i>		3 735	
<i>Coût de l'heure de conduite</i>		28.885	
<i>Nbr de conducteurs ETP</i>		2.3	
<i>Coût annuel conducteur</i>		107 885	
COUT VARIABLE			33 248
<i>Kilométrage annuel en charge</i>		61 408	
<i>Kilométrage annuel Haut le Pied</i>	35%	21 765	
<i>Total km</i>		83 173	
<i>Coût kilométrique assurance comprise</i>		0.400	
SOUS TOTAL COUT VARIABLE			160 461
FRAIS DE GESTION			24 069
MARGE ET ALEAS			9 227
COUT TOTAL			193 757

PRIX KM 2018 **3.155**

Ce tarif intègre la révision de prix 2018

Travaux TRAM Avignon : modification kilométrage à compter du 6/11/2017

CHARGES VARIABLES

	COUT TOTAL MATERIEL		1 134 440
	<i>Nbr de véhicules nécessaires</i>	31.0	<i>(27 + 4 réserve)</i>
	<i>Coût du matériel</i>	312 288	6 558 056
		440 000	1 320 000
			<i>30% double étage (10)</i>
	<i>Amortissement total</i>		945 367
	<i>Frais Financiers</i>		189 073
	<i>Coût moyen d'un véhicule par an</i>		36 595
	COUT DE CONDUITE		2 807 378
	<i>Nbr heures de conduite par an</i>	97 192	
	<i>Coût de l'heure de conduite</i>	28.885	
	<i>Nbr de conducteurs ETP</i>	60.7	
	<i>Coût annuel conducteur</i>	2 807 378	
	COUT VARIABLE		2 167 801
	<i>Kilométrage annuel en charge</i>	1 566 071	
	<i>Kilométrage annuel Haut le Pied</i>	14%	226 571
	<i>Total km</i>	1 792 642	
	<i>Coût kilométrique assurance comprise</i>	0.662	
	<i>Kilométrage annuel en charge</i>	1 127 207	
	<i>Kilométrage annuel Haut le Pied</i>	6%	69 060
	<i>Total km</i>	1 196 267	
	<i>Coût kilométrique assurance comprise</i>	0.820	

double
étage
15m**SOUS TOTAL COUT VARIABLE** **6 109 619****FRAIS DE GESTION** **2 283 165****MARGE ET ALEAS** **419 639****COUT TOTAL** **8 812 423****PRIX KM 2018****3.272***Ce tarif intègre la révision de prix 2018*

mise en place 10 double étage

cadencement 15 mn HP et 20 mn HC + 24h00 d'Aix

Les trajets tardifs ne passent plus par PDC sauf 3 trajets fait avec 15 m par SABARDU

CHARGES VARIABLES			
COUT TOTAL MATERIEL			187 182
<i>Nbr de véhicules nécessaires</i>			
		5.6	
<i>Coût du matériel</i>	232 120	1 299 872	
<i>Amortissement total</i>		155 985	
<i>Frais Financiers</i>		31 197	
<i>Coût moyen d'un véhicule par an</i>		33 425	
COUT DE CONDUITE			684 485
<i>Nbr heures de conduite par an</i>			
		23 697	
<i>Coût de l'heure de conduite</i>		28.885	
<i>Nbr de conducteurs ETP</i>		14.8	
<i>Coût annuel conducteur</i>		684 485	
COUT VARIABLE			341 185
<i>Kilométrage annuel en charge</i>			
		427 847	
<i>Kilométrage annuel Haut le Pied</i>	19%	79 680	
<i>Total km</i>		507 527	
<i>Coût kilométrique assurance comprise</i>		0.672	
SOUS TOTAL COUT VARIABLE			1 212 852
FRAIS DE GESTION			-86 719
MARGE ET ALEAS			56 307
COUT TOTAL			1 182 439
PRIX KM 2018			2.764
<i>Ce tarif intègre la révision de prix 2018</i>			

à compter du 27/8/18 Rajout 4h35 Martigues LAV
 Détente TDP LAV
 Revue des services (augmentation des kmch + kmhlp + TTE)

ANNEXE 7

Définition des Prix Unitaires

1. Bordereau des prix unitaires lignes régulières, scolaires et élèves handicapés

La Rémunération de la Régie correspondant aux missions décrites aux Chapitre 1 et 2 du Titre 2 est établie à partir des prix unitaires du tableau suivant:

Valeur 1^{er} janvier 2017	
Rémunération lignes régulières	
Heure de conduite	
Chauffeur autocar	28.579 €/h
Chauffeur VL	21.914 €/h
Cout kilométrique	
Autocar 12-13m ligne ou scolaire	0.638 €/km
Autocar Grand Tourisme (L40)	0.661 €/km
Autocar 15m Euro V	0.662 €/km
Autocar 15m Euro VI	0.662 €/km
Autocar Double étage	0.820 €/km
Autocar Low Entry (L240)	0.748 €/km
Minicar 27 places	0.379 €/km
Véhicule Utilitaire 9 places	0.227 €/km
Cout fixe par type de véhicules	
Autocar 13m ligne de type Arway ou équivalent	244 223 €/véh
Autocar 13m ligne de type Crossway ou équivalent	222 986 €/véh
Autocar 13m ligne de type Récréo ou équivalent	180 513 €/véh
Autocar Grand Tourisme de type Magelys ou équivalent (L40)	292 005 €/véh
Autocar 15m Euro V	277 279 €/véh
Autocar 15m Euro VI	300 000 €/véh
Autocar Double étage	440 000 €/véh
Autocar Low Entry (L240)	238 914 €/véh
Minicar 27 places	117 219 €/véh
Véhicule Utilitaire 9 places	228 49 €/véh
Trafic (prestation navette personnel MAMP)	30 000 €/véh
Minicar (prestation navette personnel MAMP)	50 000 €/véh
Forfait Mensuel Agent d'accueil	
Agent d'accueil en insertion	414.03 €/mois
Agent d'accueil	1 346.12 €/mois
Rémunération scolaires	
Couts lignes scolaires	

Cout fixe scolaire	119.24 €/trajet
Cout kilométrique scolaire	1.77 €/km
Forfait Mensuel Accompagnateurs	
Accompagnateur en insertion	410.34 €/mois
Accompagnateur	1 334.12 € /mois
Couts pour le transport des élèves handicapés	
Cout fixe mensuel par élève transportés	543.36 €/mois
Cout kilométrique "élève handicapé"	1.25 €/km

2. Rémunération du transport occasionnel

La Rémunération de la Régie correspondant aux missions décrites au Chapitre 3 du Titre 2 est fixée, comme suit :

Valeur 1 ^{er} janvier 2017		
Rémunération du transport occasionnel		
	Cout fixe € HT	Cout km € HT
Autocar 55 places		
Journée	381,40 €	0,809 €
Demi-journée	231,49 €	0,809 €
Minicar 27 places		
Journée	381,40 €	0,624 €
Demi-journée	231,49 €	0,624 €
Véhicule léger 5 à 8 places		
Journée	381,40 €	0,471 €
Demi-journée	231,49 €	0,471 €
Double équipage		
Forfait journée	238,00 €	
Accompagnateur		
Forfait journée	111,16 €	

3. Rémunération des missions complémentaires

3.1 Transport et stockage d'appareils de billettique

La Rémunération de la Régie correspondant aux missions décrites à l'Article 2.29 est fixée, comme suit :

Valeur 1 ^{er} janvier 2017		
	Cout fixe € HT	Cout km € HT
Transport et stockage d'appareils de billettique	230,47 €	0,338 €

3.2 Prestations de logistique

La Rémunération de la Régie correspondant aux missions décrites à l'Article 2.30 est fixée, en valeur 1er janvier 2015, comme suit :

La Rémunération de la Régie correspondant aux missions de stockage et tenue de l'état des stocks est fixée, en valeur 1^{er} janvier 2017, à 1,617 €HT par m3 et par an.

Lorsque la Régie effectue, pour le compte de l'Autorité Organisatrice des prestations en recyclage du mobilier stocké, les coûts supportés par la Régie seront intégralement remboursés (coût déchetterie ...).

La Rémunération de la Régie correspondant aux missions de prestations de messagerie est fixée, en valeur 1^{er} janvier 2017, comme suit :

PU du m3/km	Démontage et remontage PU/heure d'agent
0,12 €	25,58 €

La tarification des missions d'inventaire est fixée, en valeur 1er janvier 2017, sur la base suivante :

- Tarification horaire : 31 €/h, incluant les frais de gestion liés notamment à l'utilisation des appareils portables pour réaliser les inventaires
- Frais de déplacement : 0,36 €/km
- Frais informatiques éventuels (licences logiciels, ...).

4. Rémunération des missions transitoires

4.1 Transport d'échantillons pour le Laboratoire Départemental d'Analyses

La Rémunération de la Régie correspondant aux missions décrites à l'Article 2.33 est fixée comme suit :

Le montant forfaitaire des prestations médicales et vétérinaires représente 168 577€ HT de chiffre d'affaires pour l'année 2014, soit un forfait mensuel HT de 14 048€ (valeur 1er janvier 2015). Les prestations médicales et vétérinaires sont facturées séparément (11 629€ HT pour le médical, 2 419€ HT pour le vétérinaire). Toutes prestations supplémentaires, réalisées de façon occasionnelle, en dehors du planning établi, ne peuvent rentrer dans ce cadre et doivent donc être facturées en prestations exceptionnelles. Ainsi toute modification du

planning entraînant un détour aux prestations planifiées fera l'objet d'une facturation supplémentaire.

Pour la tarification de ces prestations exceptionnelles (valeur 1er janvier 2017), le montant par course est le suivant :

- Pour Arles= 123.80 €HT
- Pour la faculté d'Aix en Provence = 55.27 € HT
- Pour St-Martin-de-Crau= 165.82 € HT
- Pour Chateaurenard = 123.80 € HT
- Pour une desserte combinée Arles/Tarascon/St-Martin = 165.82 € HT
- Pour toute prestation hors de ces dessertes, le calcul de la prestation sera basé sur le prix kilométrique (0,492 € HT) auquel se rajoute le temps de la réalisation de la course avec un taux horaire (22.08 € HT) multiplié par le nombre d'heures nécessaires.

4.2 Exploitation de cars podium et de camions de médecine préventive et de radiologie

La Rémunération de la Régie correspondant aux missions décrites à l'Article 2.34 est fixée, en valeur 1^{er} janvier 2017, comme suit :

(a) PU /1/2 journée Camion : 337.55 €HT ;

(b) PU / mise à disposition chauffeur ½ journée : 151.95 €HT.

La Rémunération de la Régie correspondant à la gestion, l'entretien et la surveillance des véhicules affectés à ces missions est fixée, en valeur 1^{er} janvier 2017, à titre de forfait mensuel à 545.58 €HT par véhicule.

4.3 Prestations de logistique

La Rémunération de la Régie correspondant aux missions décrites à l'Article 2.35 est fixée, en valeur 1er janvier 2017, comme suit :

La Rémunération de la Régie correspondant aux missions de stockage et tenue de l'état des stocks est fixée, en valeur 1er janvier 2017, à 1,617 €HT par m3 et par an.

Lorsque la Régie effectue, pour le compte de l'Autorité Organisatrice des prestations en recyclage du mobilier stocké, les coûts supportés par la Régie seront intégralement remboursés (coût déchetterie ...).

La Rémunération de la Régie correspondant aux missions de prestations de messagerie est fixée, en valeur 1er janvier 2017, comme suit :

PU du m3/km	Démontage et remontage PU/heure d'agent
0,12 €	25,58 €

Avenant n° 1

annexe 9 - échéancier prestation de logistique des centres de transfert

PRESTATIONS DE GESTION DES CENTRES DE TRANSFERT - Article 4.12.4

VERSEMENT 2019 A EFFECTUER AU PROFIT DE LA RDT 13

LIGNES	12 EME H.T.	12 EME T.T.C.
JANVIER	407 999,79	448 799,77
FEVRIER	407 999,79	448 799,77
MARS	407 999,79	448 799,77
AVRIL	407 999,79	448 799,77
MAI	407 999,79	448 799,77
JUIN	407 999,79	448 799,77
JUILLET	407 999,79	448 799,77
AOUT	407 999,79	448 799,77
SEPTEMBRE	407 999,79	448 799,77
OCTOBRE	407 999,79	448 799,77
NOVEMBRE	407 999,79	448 799,77
DECEMBRE	407 999,79	448 799,77
TOTAL HT	4 895 997,48	
TOTAL TTC		5 385 597,23

Prix révisé octobre 2018

Le taux de TVA en vigueur : 10 %

PRESTATIONS DE TRACTION FERROVIAIRE - Article 4.7.1.2.
VERSEMENT 2019

LIGNES	JOURS	TPS DECHETS	12 EME H.T.	12 EME T.T.C.
JANVIER	31	220 250,35	215 513,78	237 065,16
FEVRIER	28	198 935,80	215 513,78	237 065,16
MARS	31	220 250,35	215 513,78	237 065,16
AVRIL	30	213 145,50	215 513,78	237 065,16
MAI	30	213 145,50	215 513,78	237 065,16
JUIN	30	213 145,50	215 513,78	237 065,16
JUILLET	31	220 250,35	215 513,78	237 065,16
AOUT	31	220 250,35	215 513,78	237 065,16
SEPTEMBRE	30	213 145,50	215 513,78	237 065,16
OCTOBRE	31	220 250,35	215 513,78	237 065,16
NOVEMBRE	30	213 145,50	215 513,78	237 065,16
DECEMBRE	31	220 250,35	215 513,78	237 065,16
	364			
TOTAL HT		2 586 165,40	2 586 165,40	
TOTAL TTC		2 844 781,94		2 844 781,94

base 2 trains/jour
 Tarif 2018 : 7 104,85 ht

Base 364 jours annuels
 Base TVA 10 %

**LIGNES SCOLAIRES (janvier à décembre) - Article 4.7.1.1.
 VERSEMENT A EFFECTUER EN 2019 AU PROFIT DE LA RDT 13
 PRIX REVISES AU 1/01/2018**

LIGNES	ANALYTIQUE	CHARGES €	12 EME
scolaires sausset les pins - martigues C257	VE405	169 640,00	14 136,67
scolaires carry le rouet - martigues C303	VE405	181 558,00	15 129,83
scolaires martigues - sausset les pins C425	VE405	230 923,00	19 243,58
scolaires vitrolles-marignane-st victoret-aix C602	VE405	119 711,00	9 975,92
scolaires La Penne sur Huveaune/Lycée Forbin C604	VE209	110 052,00	9 171,00
scolaires carpiagne vers cassis et carnoux C480	VE209	54 061,00	4 505,08
scolaires barbantane - avignon C074	VE307	163 927,00	13 660,58
scolaires barbantane - châteaurenard C176	VE307	259 269,00	21 605,75
scolaires Eyragues - St Rémy C202	VE307	118 493,00	9 874,42
scolaires collège st joseph - châteaurenard C210	VE307	199 037,00	16 586,42
scolaires Eygalières interne C226	VE307	41 393,00	3 449,42
scolaires noves - châteaurenard C237	VE307	153 864,00	12 822,00
scolaires collège st andiol C457	VE307	238 683,00	19 890,25
scolaires OGE C Rognonas C501	VE307	52 777,00	4 398,08
scolaires Châteaurenard interne C510	VE307	225 921,00	18 826,75
scolaires Vallée des Baux C511	VE307	61 266,00	5 105,50
scolaires St Rémy de Provence - Tarascon C608	VE307	824 367,00	68 697,25
scolaires Rognonas - Tarascon - Rognonas C620	VE307	109 037,00	9 086,42
scolaires Chateauneuf les martigues - Port de bouc C612	VE405	435 760,00	36 313,33
scolaires Ensues - Vitrolles C414	VE405	60 159,00	5 013,25
scolaires Le Rove - Marignane S10	VE405	348 512,00	29 042,67
scolaires chateauneuf les Martigues - Marignane S11	VE405	101 470,00	8 455,83
scolaires Sausset les pins - Matraja Sausset S12	VE405	251 344,00	20 945,33
scolaires Carry le Rouet - Matraja Sausset S13	VE405	232 300,00	19 358,33
TOTAL HT		4 743 524,00	395 293,67
TOTAL TTC		5 217 876,40	434 823,03

Base réelle jusqu'à septembre 2018
 novembre à décembre théorique suivant graphicage

LIGNES	12 EME H.T.	12 EME T.T.C.
JANVIER	395 293,67	434 823,03
FEVRIER	395 293,67	434 823,03
MARS	395 293,67	434 823,03
AVRIL	395 293,67	434 823,03
MAI	395 293,67	434 823,03
JUIN	395 293,67	434 823,03
JUILLET	395 293,67	434 823,03
AOUT	395 293,67	434 823,03
SEPTEMBRE	395 293,67	434 823,03
OCTOBRE	395 293,67	434 823,03
NOVEMBRE	395 293,67	434 823,03
DECEMBRE	395 293,67	434 823,03
TOTAL HT	4 743 524,00	
TOTAL TTC		5 217 876,40

TRANSPORT ELEVES HANDICAPES - Article 4.7.1.**VERSEMENT 2019 - TARIF 2018**

LIGNES	TPS ELEVES HANDICAPES	12 EME H.T.	12 EME T.T.C.
JANVIER	42 453,61	37 335,36	41 068,89
FEVRIER	40 925,12	37 335,36	41 068,89
MARS	41 934,25	37 335,36	41 068,89
AVRIL	39 297,50	37 335,36	41 068,89
MAI	42 271,73	37 335,36	41 068,89
JUIN	43 713,37	37 335,36	41 068,89
JUILLET	7 407,95	37 335,36	41 068,89
AOUT		37 335,36	41 068,89
SEPTEMBRE	55 020,77	37 335,36	41 068,89
OCTOBRE	40 000,00	37 335,36	41 068,89
NOVEMBRE	55 000,00	37 335,36	41 068,89
DECEMBRE	40 000,00	37 335,36	41 068,89
TOTAL HT	448 024,30	448 024,30	
TOTAL TTC	492 826,73		492 826,73

Base réelle jusqu'à septembre 2018
octobre à décembre théorique suivant graphicage

**PRODUITS ANNEXES - Article 4.7.1.1.
VERSEMENT 2019**

LIGNES	PEAGES	GR MARSEILLE	GR AIX	GR KRYPTON	GR AVIGNON	TOTAL	12 EME H.T.	12 EME T.T.C.
JANVIER	16 067,33	33 822,67	31 648,84	2 765,44		84 304,28	85 522,50	102 600,83
FEVRIER	15 022,00	32 321,24	29 135,83	2 559,82		79 038,89	85 522,50	102 600,83
MARS	16 331,00	35 504,77	33 197,14	2 655,18		87 688,09	85 522,50	102 600,83
AVRIL	15 108,33	32 833,33	29 671,78	2 461,48		80 074,92	85 522,50	102 600,83
MAI	14 781,67	32 632,74	29 981,44	2 622,40		80 018,25	85 522,50	102 600,83
JUIN	16 163,00	34 906,69	32 172,88	2 813,12	1 570,50	87 626,19	85 522,50	102 600,83
JUILLET	15 432,67	33 187,21	31 684,57	2 428,70		82 733,15	85 522,50	102 600,83
AOUT	14 308,00	33 093,76	27 543,86	2 449,56		77 395,18	85 522,50	102 600,83
SEPTEMBRE	18 810,40	35 224,42	32 176,85	4 526,40		90 738,07	85 522,50	102 600,83
OCTOBRE	20 070,40	37 598,05	33 971,29	4 752,72		96 392,46	85 522,50	102 600,83
NOVEMBRE	19 199,60	35 741,51	32 510,33	4 644,48		92 095,92	85 522,50	102 600,83
DECEMBRE	17 922,80	33 984,65	30 529,30	4 157,40	1 570,50	88 164,65	85 522,50	102 600,83
TOTAL HT	199 217,20	410 851,04	374 224,11	38 836,70	3 141,00	1 026 270,05	1 026 270,05	
TOTAL TTC	239 060,64	493 021,25	449 068,93	46 604,04	3 455,10	1 231 209,96		1 231 209,96

Péages : Réel 2018 de janvier à octobre
novembre - décembre - base suivant graphicaage

Gares routières Marseille et Aix : Réel à fin aout pour AIX et fin juillet pour MARSEILLE
Pour les autres mois : suivant graphicaage

CHARGES LIGNES REGULIERES - Article 4.7.1.1.

VERSEMENTS 2019 - TARIF 2018

LIGNES	ANALYTIQUE	KMS	PRIX KM	CHARGES €	12 EME H.T.	12 EME T.T.C.
40/Aix-TGV-Aéroport	VE103	1 216 184,00	2,518 €	3 062 351,31	255 195,94	280 715,54
49/Aix-Marseille bougainville	VE104	384 403,00	3,267 €	1 255 844,60	104 653,72	115 119,09
50/Aix-Marseille	VE105	2 696 178,00	3,272 €	8 821 894,42	735 157,87	808 673,65
51/Aix-Marseille RN8	VE106	794 970,00	3,675 €	2 921 514,75	243 459,56	267 805,52
53/Aix-Marseille RN8	VE106	582 606,00	3,675 €	2 141 077,05	178 423,09	196 265,40
68/Cassis-Aubagne	VE203	163 050,00	2,924 €	476 758,20	39 729,85	43 702,84
69/La Ciotat-Aubagne-Marseille	VE204	640 185,00	2,924 €	1 871 900,94	155 991,75	171 590,92
72/La Ciotat-Aubagne-Aix	VE205	814 781,00	2,924 €	2 382 419,64	198 534,97	218 388,47
100/Aubagne-Marseille	VE206	594 068,00	2,883 €	1 712 698,04	142 724,84	156 997,32
102/Aubagne les Paluds-Marseille	VE207	246 726,00	3,464 €	854 658,86	71 221,57	78 343,73
240/Aubagne-Marseille RD8N	VE208	508 267,00	4,831 €	2 455 437,88	204 619,82	225 081,81
54/Cavaillon-Arles	VE303	110 227,00	2,787 €	307 202,65	25 600,22	28 160,24
56/Châteaurenard - Tarascon	VE304	61 408,00	3,155 €	193 742,24	16 145,19	17 759,71
58/Cabannes-Noves-Avignon	VE305	136 958,00	3,560 €	487 570,48	40 630,87	44 693,96
55/Ensues-Martigues	VE404	225 559,00	2,777 €	626 377,34	52 198,11	57 417,92
38/Martigues-Gignac-Aéroport	VE410	427 847,00	2,764 €	1 182 569,11	98 547,43	108 402,17
TOTAL HT		9 603 417,00		30 754 017,52	2 562 834,79	
TOTAL TTC				33 829 419,27		2 819 118,27

Base : KM réels jusqu'au mois d'Octobre 2018
 Novembre et décembre théorique suivant graphicage
 Hors navettes métropole

LIGNES	12 EME H.T.	12 EME T.T.C.
JANVIER	2 562 834,79	2 819 118,27
FEVRIER	2 562 834,79	2 819 118,27
MARS	2 562 834,79	2 819 118,27
AVRIL	2 562 834,79	2 819 118,27
MAI	2 562 834,79	2 819 118,27
JUIN	2 562 834,79	2 819 118,27
JUILLET	2 562 834,79	2 819 118,27
AOUT	2 562 834,79	2 819 118,27
SEPTEMBRE	2 562 834,79	2 819 118,27
OCTOBRE	2 562 834,79	2 819 118,27
NOVEMBRE	2 562 834,79	2 819 118,27
DECEMBRE	2 562 834,79	2 819 118,27
TOTAL HT	30 754 017,52	
TOTAL TTC		33 829 419,27